



49300 Cholet FRANCE

**AVTR 01 I.M.P.**

CEINTURE DE MAINTIEN  
AU TRAVAIL ET  
CEINTURE À CUISSARDES

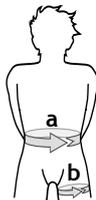
EN 358:1999

EN 813:2008

**CE 0082**

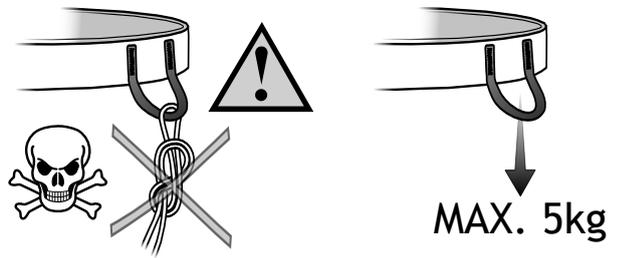
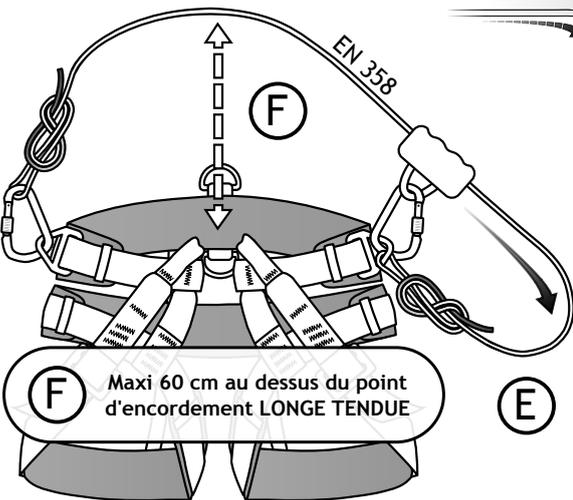
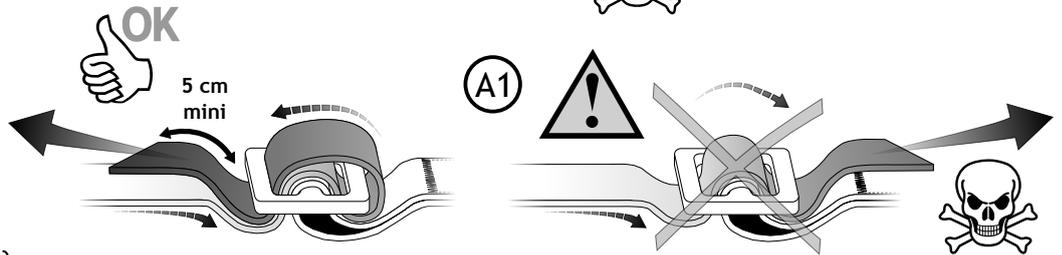
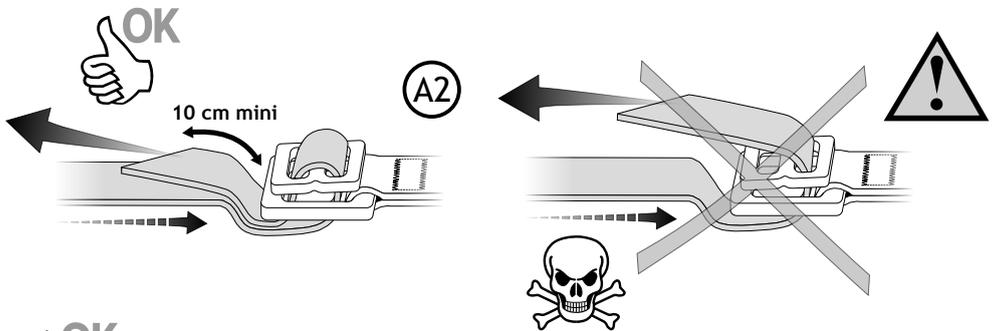
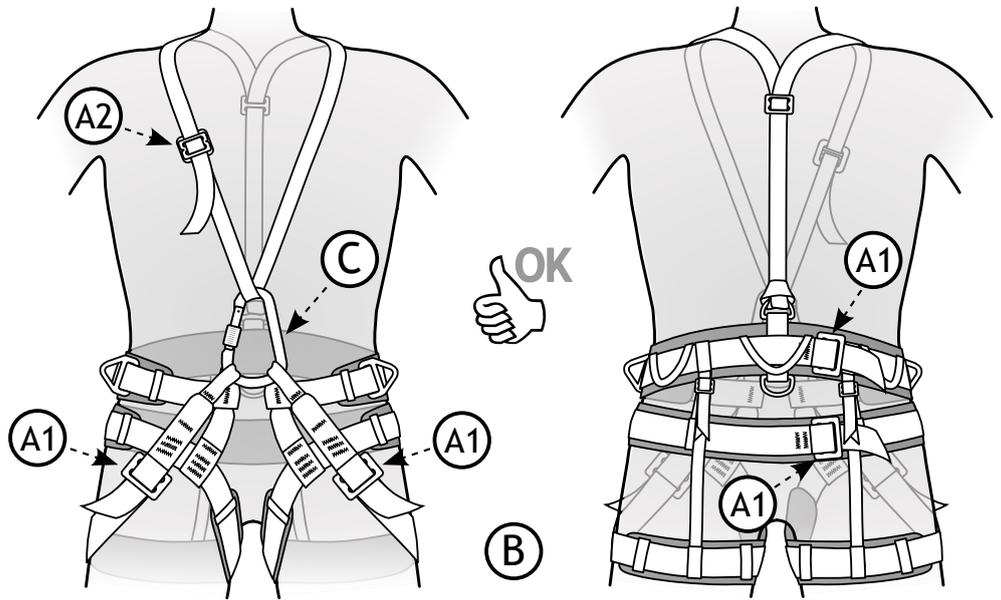
UNITAILLE

Taille maxi		
a	Ceinture	112 cm
b	Cuisses	65 cm

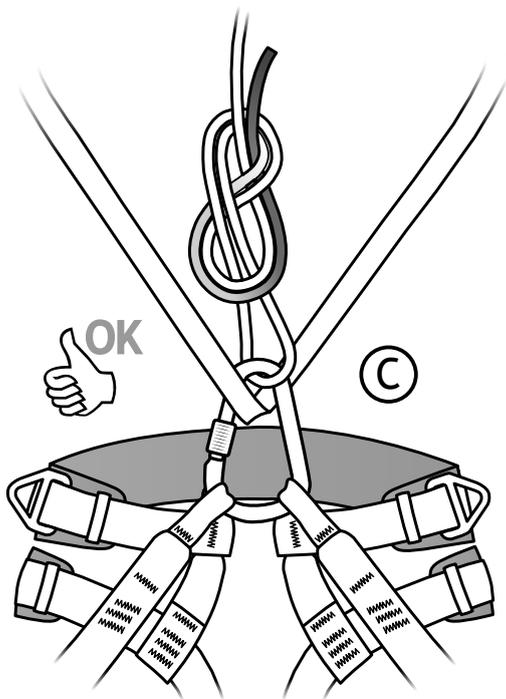


Lire et comprendre  
obligatoirement cette  
notice avant utilisation

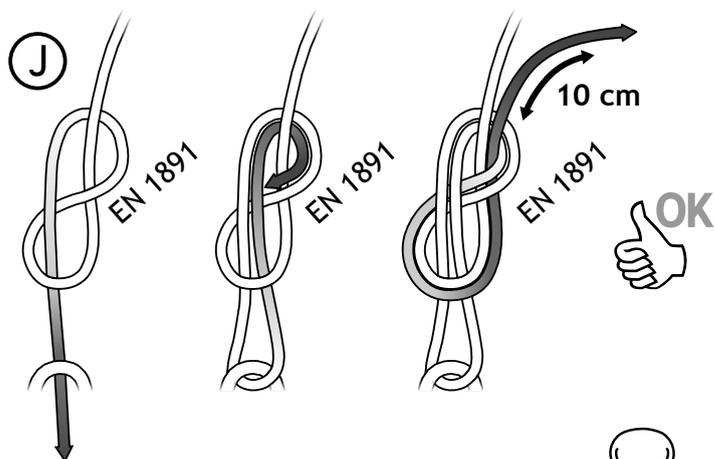
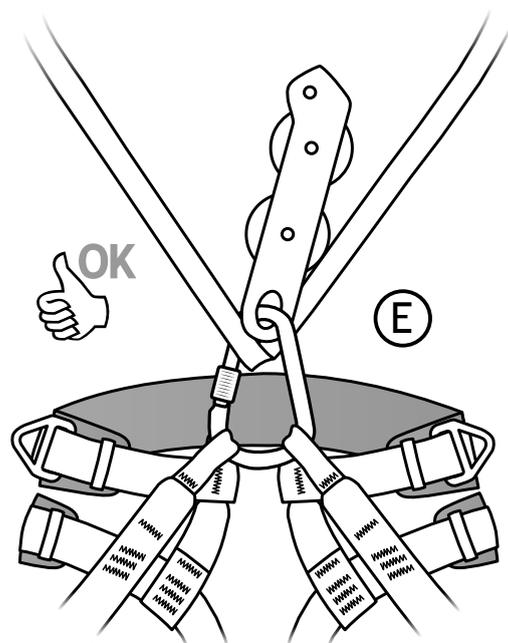
Conserver cette notice pour remplir  
la Fiche de Vie de votre ceinture



<b>A1</b>	Passage de la sangle dans les boucles repassantes	<b>A2</b>	Passage de la sangle dans la boucle rapide de bretelles	<b>B</b>	Positionnement du harnais
<b>F</b>	Réglage de la longe de maintien au travail	<b>G</b>	Normes de référence	<b>H</b>	Classification du produit
<b>0082</b>	N° Organisme notifié	<b>2012</b>	Année de fabrication	<b>9999</b>	N° dans la série de fabrication



FABRICATION  
2012  
9999



AVENTURE VERTICALE  
49300 CHOLET  
FRANCE  
I.M.P.  
AVTR 01

CE 0082

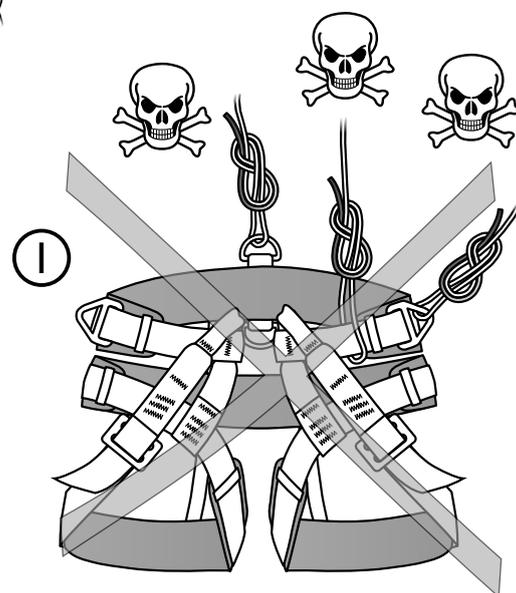
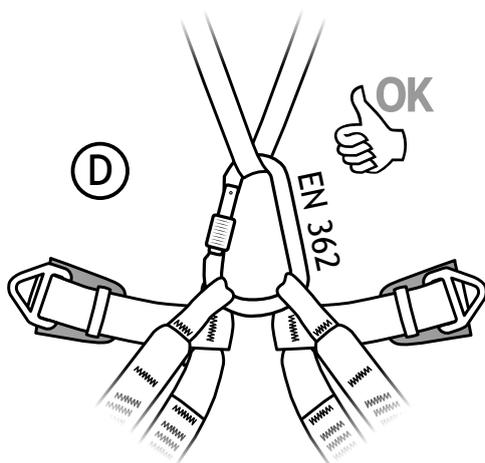
G → EN 358  
EN 813  
Ceinture de  
Maintien  
au Travail

H →

A2 → 5 cm mini

A1 → 10 cm mini

D → EN 362



C	Encordement	D	Système de fermeture	E	Raccordement des éléments annexes
I	Exemples de mauvaises utilisations = DANGER	J	Type de nœud d'encordement préconisé	CE	Conformité directive européenne

## UTILISATION

Les activités en hauteur sont potentiellement à hauts risques et l'utilisation de ce produit demande des connaissances techniques donc une formation adaptée indispensable avant utilisation. Cette notice décrit la bonne utilisation de ce produit. Le non respect de ces consignes peut entraîner la détérioration du produit ainsi que des accidents mortels. Tous les cas d'utilisation non décrits dans cette notice sont à proscrire. Cet article doit être utilisé par une personne compétente ou sous le contrôle d'une personne compétente. Il est impératif d'avoir assimilé toutes les techniques d'utilisation par des entraînements en milieu fictif. En cas de doute ou de problème, contactez Aventure Verticale.

**ATTENTION :** cette ceinture de maintien au travail ne doit pas être utilisée comme harnais antichute. Il est impératif de fermer les deux points d'encordement et de les relier à la bretelle de torse par un connecteur EN 362 et nécessaire de compléter l'équipement avec des dispositifs de protection contre les chutes de hauteur, soit de type collectif (filet), soit de type individuel (système d'arrêt des chutes conformes à l'EN 363). Cette ceinture de maintien au travail ne peut pas être utilisée dans des environnements à température élevée, comme la lutte contre l'incendie.

## SÉCURITÉ

Il est important avant et après utilisation de vérifier le bon état du produit (sangles, boucles, coutures). Il est impératif avant tout usage de vérifier : 1) Le passage des sangles dans les boucles avec retour minimum obligatoire de cinq centimètres. 2) La bonne mise en place du produit. 3) Le bon encordement. 4) Effectuer un essai de suspension à un endroit sans danger pour s'assurer de l'ajustement du produit pour un confort maximum : bien ajuster en serrant la ceinture au dessus des hanches, bien ajuster les sangles de cuisses au niveau de l'entrejambe, en serrant autour des cuisses et ajuster la sangle de rein. Bien mettre en place les bretelles de torse au niveau des épaules et tendre la sangle en tirant la sangle qui sort de la boucle rapide 5) Vérifier le serrage des boucles avant et pendant l'utilisation.

Il est aussi important de protéger, lors de son emploi, votre équipement contre tous risques liés à son usage: arêtes vives, toute source de chaleur, frottement entre cordes, produits chimiques ou corrosifs, poste à soudeuse, tronçonneuse, disquuse, lignes sous tension, etc...

Avant utilisation de ce produit, il faut prévoir des dispositions de mise en œuvre d'un éventuel sauvetage en toute sécurité, pour pallier à tous les problèmes pouvant survenir pendant l'utilisation de cet équipement, de vérifier sa compatibilité avec les autres éléments utilisés pour compléter le système global de protection et de respecter les recommandations propres d'utilisation de chacun des éléments associés (corde, longe, connecteur, descendeur).

## ENTRETIEN

Le produit souillé doit être lavé et rincé à l'eau claire (maximum 20°C), à la main puis séché à l'abri de la lumière (hors UV) dans un endroit aéré et éloigné de source de chaleur. L'utilisation de solvant et produit chimique est interdite.

Il est souhaitable d'attribuer cet équipement de manière nominative, de façon à assurer un entretien suivi et rigoureux par le seul utilisateur.

## DÉSINFECTION

Si nécessaire, utiliser des produits compatibles avec le polyamide et le polyester, dilué dans de l'eau claire froide, bien rincer à la même température, puis sécher dans les conditions ci-dessus.

## TRANSPORT ET STOCKAGE

Il est conseillé de transporter le produit dans le sac d'emballage fourni (sac résistant à l'humidité) et de le stocker à l'abri de la lumière (UV), du gel et de l'humidité, loin de produits chimiques ou corrosifs, dans un endroit ventilé et frais (pas de chaleur directe).

## DURÉE DE VIE

La durée de vie de ce produit peut être de dix années à partir de la date de mise en service sous réserve d'utilisation et d'entretien comme ci-dessus définis. Cette durée ne tient pas compte de l'usure du produit. Il peut être conservé pendant au moins 1année avant première utilisation, dans les conditions décrites ci-dessus.

## RÉFORME

Ce produit doit être réformé au bout de 10 ans, même s'il est considéré en bon état. Cependant, un certain nombre de facteurs peut réduire la durée de vie de cet article et contraindre à une mise à la réforme anticipée de celui-ci avant ces 10 années: mauvais stockage, exposition fréquente aux UV ou à une température élevée, contact avec des produits chimiques ou corrosifs, absence d'entretien, frottement des sangles sur des arêtes vives ou tranchantes, etc... Tout doute sur l'état du produit doit entraîner une réforme obligatoire. Dans le cas où cette ceinture a été utilisée pour arrêter une chute importante, il est essentiel, pour des raisons de sécurité, de le mettre au rebut.

## GARANTIE

**Durée de deux ans.** Elle s'exerce uniquement pour les défauts de matières et de fabrication. Sont exclus par définition, les utilisations non reconnues quelles qu'elles soient, les mauvais transports ou stockages, les négligences. Tout type de réparation devra obligatoirement être assuré par le fabricant.

## RESPONSABILITÉ

La Sarl Aventure Verticale ne peut être tenue responsable des conséquences directes, indirectes, accidentelles ou de tout autre type de dommage résultant de l'utilisation de ses produits. Vous assumez personnellement les risques et responsabilités liés à l'utilisation de ce produit. Si vous n'êtes pas en mesure d'assumer cette responsabilité ou de prendre ce risque, n'utilisez pas ce matériel !

